

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource : Mike Comeau, (506) 453-7142	Carte d'identité avec photo <i>Loi sur l'administration financière</i> Règlement 95-74, Règlement général, article 2
Droit actuel : 11 \$ Droit proposé : 12 \$ En vigueur : 1 ^{er} septembre 2015	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 369 600 \$ Changement des recettes annuelles : 17 600 \$
Observations : Ce droit est conçu pour recouvrer les coûts associés aux véhicules à moteur, notamment les coûts de la Direction des véhicules à moteur et une partie des coûts des infrastructures routières.	